

Comment utiliser les plans cadastraux ?

Le dossier fourni contient :

- le tableau d'assemblage global, qui présente le périmètre du projet de site classé en gris, indique les communes concernées et matérialise par des rectangles numérotés les cartes fournies ;

- 19 cartes numérotées de 1 à 19 (numéro inscrit au centre de chaque rectangle), chacune indique les parcelles cadastrales et leurs références et délimite la partie de la carte en site classé, en gris.

Tous ces plans servent notamment à localiser une parcelle.

Pour localiser une parcelle, vous devez connaître sa référence cadastrale qui est composée d'une ou deux lettres (pour la section) et d'un numéro de parcelle.

Quand vous avez la référence cadastrale de la parcelle recherchée, pour la localiser :

- sur le tableau d'assemblage global, vous localiser la commune d'appartenance et vous relever le ou les numéros des cartes incluses dans la commune ;

- vous localiser la section (1 ou 2 lettres de la référence cadastrale) de votre parcelle sur une ou plusieurs des cartes retenues ;

- vous vous reportez à la (ou aux cartes) ainsi retenue(s) et vous chercher dans la zone de la section le numéro de votre parcelle.

Si votre parcelle ainsi localisée se trouve :

- dans la partie grisée de la carte, elle est dans le périmètre du projet de site classé ;

- dans la partie non grisée de la carte, elle n'est pas dans le périmètre du projet de site classé.